

## *Délibération du Conseil Municipal*

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

### *Ville de Saint-André*

L'An Deux Mille Vingt, le 16 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

*Nombre de membres en exercice : 33*

#### **Etaient Présents :**

Elisabeth MASSE, Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Olivier LECOINTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Didier PARSY, Michel HUYLEBROECK, Carmen GONZALEZ RUIZ, Laurent GOVAERT, Julie HENNEBELLE, Louis CRUCHET, DURIEUX Martine, Cédric ANDRE, Céline SEGUIN, Serge GOSTIJANOVIC, Marie MARCHAND, Sébastien LEBLANC, Lydie YAP, Régis LOGIER, Véronique TAVERNIER, Loïc LEBEZ, Déborah ANDRE, Isabelle COLNENNE, Esteban GARCIA, Myrtille MAERTEN, Guillaume MONCEAUX.

#### **Ont donné procuration :**

Delphine MISZTAL	à	Lydie YAP
Louis-Marie HARDY	à	Jean Pierre EURIN
Cyprien RICHER	à	Loïc LEBEZ

#### **Etait absent :**

**Secrétaire de Séance :** Louis CRUCHET

**QUESTION N°1/4**  
**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2019**

La clôture de l'exercice budgétaire 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 836 967.80 €.

Après constatation du résultat, l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions de l'instruction M14, peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- au financement de la section d'investissement,
- au financement de la section de fonctionnement.

Il est décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement :

- pour 1 045 612.00 € en section d'investissement – compte 1068
- pour le solde de 3 791 355.80 € en section de fonctionnement – compte 002.

**ADOPTÉE**  
**7 ABSTENTIONS (Groupe Minoritaire)**



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Elisabeth MASSE

*Conseil Municipal du 16 juillet 2020*

**HÔTEL DE VILLE**

89 rue du Général-Leclerc - CS 40001 - 59871 Saint-André cedex

03 20 63 07 50 - 03 20 63 07 54 - www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire

**LA VILLE  
SYMPA.**